

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Quatre-vingtième session**

Bangkok, 22-26 avril 2024

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission : développement social**Rapport sur les travaux de la session spéciale du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, tenue les 8 et 9 novembre 2023****Note du secrétariat***Résumé*

Le Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées a tenu une session spéciale à Bangkok et en ligne les 8 et 9 novembre 2023.

Le Groupe de travail a été créé en 2013 pour fournir un appui et des conseils techniques en vue de la mise en œuvre pleine et effective de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.

Au cours de la session spéciale, les membres du Groupe de travail ont fait le point des progrès, des initiatives et des projets dans les six domaines d'action prioritaires pour un développement incluant le handicap décrits dans la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032). Ils (elles) ont examiné le projet de guide opérationnel sur l'application de la Déclaration de Jakarta et se sont intéressé(e)s aux questions suivantes : la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032), la création du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) et la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Le Groupe de travail a adopté un ensemble de recommandations visant à promouvoir l'application de la Déclaration de Jakarta d'ici à 2032.

À sa quatre-vingtième session, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique souhaitera peut-être examiner le présent rapport en vue de formuler des orientations sur la mise en œuvre de la Déclaration de Jakarta.

* ESCAP/80/1.

I. Recommandations

1. À sa session spéciale, tenue les 8 et 9 novembre 2023, le Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées a formulé les recommandations ci-après.

Application de la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) et utilisation du guide opérationnel

2. Le Groupe de travail a engagé instamment les membres et les membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à intensifier la collaboration interministérielle et multipartite à tous les niveaux dans le contexte de l'application de la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032).

3. Le Groupe de travail a demandé aux membres et aux membres associés de fournir un soutien financier et de mener des activités de renforcement des capacités afin d'assurer durablement la participation effective des personnes handicapées, y compris des jeunes handicapés, ainsi que des organisations qui les représentent, à l'élaboration, à l'application et au suivi des lois et politiques fondées sur les droits tant au niveau national que local.

4. Le Groupe de travail a encouragé les membres et les membres associés à intensifier l'action menée pour faire face à des questions nouvelles ou stratégiques relatives au développement incluant le handicap, notamment la transformation numérique, l'innovation technologique, l'inclusion financière et les changements climatiques.

5. Le Groupe de travail a recommandé que les membres et les membres associés prennent d'urgence des mesures visant à assurer la participation du secteur privé à toutes les activités menées pour promouvoir l'inclusion des personnes handicapées et prié le secrétariat d'intensifier les initiatives de sensibilisation aux pratiques d'entreprises tenant compte du handicap dans la région.

6. Le Groupe de travail a formulé des observations concernant le projet de guide opérationnel sur l'application de la Déclaration de Jakarta et prié le secrétariat de réviser ce texte en tenant compte de ses observations. Le Groupe de travail a encouragé les membres et les membres associés à utiliser le guide opérationnel comme un document technique qui les aidera à appliquer la Déclaration de Jakarta en tenant compte de leur contexte national et à titre volontaire¹.

Mobilisation des ressources et partenariats

7. Le Groupe de travail a encouragé les membres et les membres associés à mobiliser davantage de ressources afin de financer l'application de la Déclaration de Jakarta, notamment au moyen du fonds d'affectation spéciale multidonateur pour la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées.

8. Le Groupe de travail a recommandé que les membres et les membres associés renforcent leurs partenariats avec les entités des Nations Unies, les

¹ Le projet de guide opérationnel et tous les documents examinés par le Groupe de travail à sa session spéciale, sont disponibles à l'adresse suivante : www.unescap.org/events/2023/ad-hoc-session-working-group-asian-and-pacific-decade-persons-disabilities.

banques de développement, les organisations de la société civile, notamment les organisations internationales de la société civile, ainsi que d'autres parties prenantes afin d'accélérer la mise en œuvre d'un développement incluant le handicap.

Mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap

9. Le Groupe de travail a recommandé que le secrétariat de la CESAP poursuive les activités de formation qu'il mène en collaboration avec les organisations de personnes handicapées sur la question de l'inclusion du handicap, y compris sur l'égalité pour les personnes handicapées, afin de contribuer à l'application de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.

II. Compte rendu des travaux

A. Domaines d'action prioritaires énoncés dans la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) (point 4 de l'ordre du jour)

10. Le Groupe de travail était saisi du rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) (ESCAP/APDDP/2022/3) et de la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) (ESCAP/APDDP/2022/3/Add.1).

11. Les représentant(e)s des pays ci-après ont fait des déclarations : Fédération de Russie, Inde, Malaisie, Pakistan, République de Corée et Thaïlande.

12. Des représentant(e)s des organisations de la société civile ci-après ont fait des déclarations : Asia and Pacific Disability Forum, Asia-Pacific Development Center on Disability Foundation, Association of Southeast Asian Nations (ASEAN) Autism Network, Consortium Daisy et Organisation mondiale des personnes handicapées (région Asie-Pacifique). Le (la) représentant(e) de Samarthyam a pris la parole en qualité d'observateur(trice).

13. S'exprimant au sujet de la Déclaration de Jakarta, le secrétariat a souligné qu'il importait de prendre des mesures en faveur d'un développement tenant compte du handicap en adoptant une approche axée sur l'ensemble de l'administration et de la société. Il a présenté les six domaines d'action prioritaires dans lesquels il conviendrait de redoubler d'efforts pendant la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032). Les mesures à prendre en priorité étaient les suivantes : a) harmoniser les législations nationales avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées ; b) promouvoir la participation effective des femmes et des hommes de tous âges souffrant de handicaps divers ; c) améliorer l'accessibilité en s'appuyant sur la conception universelle ; d) mobiliser le pouvoir du secteur privé ; e) promouvoir une approche prenant en compte l'ensemble du cycle de vie et les questions de genre dans l'intégration des personnes handicapées et f) combler les lacunes en matière de données sur le handicap et renforcer les capacités de suivi des progrès réalisés en ce qui concerne le développement incluant le handicap.

14. Les membres du Groupe de travail ont présenté des bonnes pratiques dans l'harmonisation des lois nationales avec les dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, consistant notamment dans des réformes législatives ou des modifications de lois qui n'étaient pas entièrement conformes à la Convention. Ils (elles) ont décrit les mesures prises par les États pour élaborer des politiques, des stratégies et des plans d'action visant à promouvoir les droits et le bien-être des personnes handicapées dans tous les secteurs. Les membres du Groupe de travail ont souligné qu'il importait de formuler un cadre juridique fondé sur les droits et de renforcer les mécanismes d'application et de suivi aux niveaux national, infranational et local.

15. Les membres du Groupe de travail se sont dits conscients du rôle déterminant que jouaient les personnes handicapées et les organisations les représentant dans l'élaboration, l'application et le suivi efficaces des politiques et des programmes, qu'ils couvrent différentes questions ou seulement le handicap. Ils (elles) ont souligné qu'il était urgent que la diversité des situations de handicap soit plus largement représentée dans les organes décisionnaires de l'État et les processus politiques à tous les niveaux de l'administration. Ils (elles) ont rappelé qu'il importait d'encourager les États et les autres parties prenantes à mobiliser des ressources destinées aux organisations de personnes handicapées et à renforcer les capacités de ces organisations afin que les personnes handicapées dans toute leur diversité puissent réellement prendre part à l'application de la Déclaration de Jakarta.

16. Les membres du Groupe de travail ont décrit des initiatives et des mesures prises pour améliorer l'accessibilité de l'environnement physique et du contexte d'utilisation des outils numériques. Ils (elles) ont notamment signalé l'élaboration, la mise à jour et l'application de normes relatives à l'accessibilité, la prise en compte de l'accessibilité dans les plans de développement urbain et rural et la réalisation d'audits de l'accessibilité dans les établissements publics. Les membres du Groupe de travail ont noté qu'il fallait intégrer d'urgence la conception universelle à une échelle bien plus importante et mettre les produits et services numériques à la portée de tous compte tenu de l'accélération de la transformation numérique.

17. Les membres du Groupe de travail ont souligné qu'il importait d'encourager les partenariats avec des entités du secteur privé afin d'accélérer la mise en place d'un développement incluant les personnes handicapées. Ils (elles) ont constaté que pour mettre en place des pratiques d'entreprises tenant compte de la question du handicap, il fallait œuvrer de manière concertée à la promotion des droits de l'homme dans le secteur privé et à la participation des personnes handicapées d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur. Les membres du Groupe de travail ont présenté des initiatives novatrices visant à améliorer l'inclusion des personnes handicapées dans l'industrie touristique.

18. Les membres du Groupe de travail ont insisté sur la nécessité d'adopter une conception du développement incluant les personnes handicapées qui prenne en compte l'ensemble du cycle de vie et les questions de genre. Ils (elles) ont examiné les mesures prises pour renforcer l'efficacité des services de dépistage et d'intervention précoces pour les enfants, promouvoir la prise en compte du handicap à l'école, dans les établissements de formation et au travail, améliorer la prise en compte du handicap par les régimes de protection sociale généraux et spécifiques et éliminer les obstacles auxquels se heurtaient les femmes et les filles handicapées, notamment la participation restreinte à la prise de décisions, ainsi que la violence subie et l'accès restreint à la justice. Les membres du Groupe de travail ont également souligné qu'il importait de donner aux familles et aux aidants, notamment à leurs réseaux, les moyens de s'assurer que les personnes handicapées ont une bonne qualité de vie.

19. Les membres du Groupe de travail ont constaté que des progrès considérables avaient été accomplis dans la collecte et l'analyse des données sur le handicap. Ils (elles) ont évoqué les méthodes appliquées avec succès en vue d'améliorer l'évaluation et l'enregistrement des handicaps, de tenir compte des questions du Groupe de Washington sur les statistiques du handicap concernant le fonctionnement lors des enquêtes et recensements nationaux et de s'appuyer sur des données pour étayer l'élaboration de politiques et de programmes fondés sur l'analyse des faits.

20. Les membres du Groupe de travail ont insisté sur le rôle déterminant de la participation multisectorielle et multipartite aux niveaux régional, national et local dans l'application de la Déclaration de Jakarta à l'horizon 2032.

B. Guide opérationnel sur l'application de la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) (point 5 de l'ordre du jour)

21. Le Groupe de travail était saisi du projet de guide opérationnel sur l'application de la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032).

22. Des représentant(e)s des organisations de la société civile ci-après ont fait des déclarations : Asia and Pacific Disability Forum, Asia-Pacific Development Center on Disability Foundation et Organisation mondiale des personnes handicapées (région Asie-Pacifique). Des représentant(e)s de Samarthyam et du OKU Rights Matter Project ont pris la parole en qualité d'observateur(trice)s.

23. Dans son exposé sur le projet de guide opérationnel, le secrétariat a décrit les principales étapes de la rédaction, les principes et les objectifs, le public cible et l'utilisation prévue, les idées maîtresses, la structure du guide – qui comprenait des mesures globales et des mesures ciblées en fonction des domaines d'action prioritaires énoncés dans la Déclaration de Jakarta – les acteurs et partenaires clefs et les dispositifs et plateformes de soutien technique et de collaboration.

24. Les membres du Groupe de travail se sont félicités de l'élaboration du guide opérationnel et ont dit espérer que les États et autres parties prenantes mettraient à profit les informations techniques y figurant afin de concrétiser un développement incluant le handicap pendant la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032). Ils (elles) ont noté que la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique restait pertinente et que la Déclaration de Jakarta et le guide opérationnel étaient orientés vers l'avenir. Ils (elles) ont aussi formulé des observations sur le texte proposé et demandé qu'elles soient prises en compte, selon qu'il conviendrait, lorsque le secrétariat établirait la version finale du guide opérationnel.

25. Les membres du Groupe de travail ont suggéré que le secrétariat s'assure que le guide opérationnel soit accessible à tous, notamment en créant des versions faciles à lire et à comprendre. Le Groupe de travail a rappelé que la Déclaration de Jakarta existait déjà en anglais, en chinois, en français et en russe et invité les gouvernements à la faire traduire, de même que le guide opérationnel, dans d'autres langues nationales, ce qui faciliterait les activités de sensibilisation au niveau national et la mise en œuvre de ces textes.

26. Les membres du Groupe de travail ont considéré qu'il faudrait redoubler d'efforts dans les domaines ci-après pendant la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) : promotion de la collaboration interministérielle et multipartite ; mobilisation de ressources destinées aux organisations de personnes handicapées et renforcement de leur participation aux processus de prise de décisions et de suivi ; mesures conduisant à une participation effective des personnes touchées par la discrimination fondée sur le handicap ; autonomisation des jeunes handicapés ; exploitation des technologies numériques pour accélérer la mise en place d'un développement incluant le handicap ; amélioration de l'accessibilité des services financiers ; mise en place de partenariats avec le secteur privé aux fins de la collecte et de l'analyse des données sur les handicaps ; examen des questions liées à l'intersectionnalité du genre, du handicap et du vieillissement ; promotion de la prise en compte des personnes handicapées dans les mesures de réduction des risques liés aux catastrophes ; renforcement des activités de formation sur la prise en compte du handicap, notamment la formation de formateurs au niveau régional.

C. Mobilisation de ressources pour la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) (point 6 de l'ordre du jour)

27. Le (la) représentant(e) du Pakistan a fait une déclaration.

28. Le (la) représentant(e) de l'Organisation mondiale des personnes handicapées (région Asie-Pacifique) a fait une déclaration. Le (la) représentant(e) de Samarthyam a pris la parole en qualité d'observateur(trice).

29. Le secrétariat a fait un exposé sur la mobilisation de ressources aux fins de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032). Le rôle déterminant du fonds d'affectation spéciale multidonateur pour la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées a été souligné, car ce fonds soutenait un développement incluant le handicap, dans le cadre des six domaines d'action prioritaires prévus dans la Déclaration de Jakarta. Le secrétariat a aussi présenté des projets financés au moyen de fonds extrabudgétaires par les Gouvernements chinois, japonais et de la République de Corée, ainsi que par Rehabilitation International. Les projets couvraient différents domaines thématiques et contribuaient à la réalisation des droits des personnes handicapées et à l'inclusion de ces personnes dans toute la région Asie-Pacifique.

30. Les membres du Groupe de travail ont souligné l'importance critique des entités des Nations Unies, des groupes internationaux relevant de la société civile, des banques de développement et d'autres organismes intergouvernementaux qui aidaient les États à appliquer la Déclaration de Jakarta en leur fournissant une aide technique et financière. Ils (elles) ont également souligné l'importance du soutien aux organisations de personnes handicapées et des activités menées en étroite collaboration avec celles-ci.

D. Création du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) (point 7 de l'ordre du jour)

31. Le Groupe de travail était saisi du mandat du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) (voir annexe II).

32. Le (la) représentant(e) du Asia and Pacific Disability Forum a fait une déclaration.

33. Le secrétariat a décrit le processus préparatoire de la création du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032). Dans le cadre des préparatifs, le secrétariat a notamment demandé aux États et aux organisations de la société civile de soumettre des manifestations d'intérêt, en s'assurant que le Groupe de travail serait composé à parts égales de représentants d'États et de membres de la société civile, et soumis le projet de composition du Groupe de travail à la Commission, pour approbation à sa quatre-vingtième session. Il est prévu que le nouveau Groupe de travail formule des conseils techniques sur les six domaines d'action prioritaires dans la réalisation d'un développement incluant le handicap qui sont énoncés dans la Déclaration de Jakarta et examine les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032).

34. Les membres du Groupe de travail ont encouragé le secrétariat à faire participer activement les entités du secteur privé et d'autres parties prenantes ayant des compétences d'expert, en qualité d'observateurs, aux activités du nouveau Groupe de travail.

E. Mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (point 8 de l'ordre du jour)

35. Les représentant(e)s de la Malaisie et de la Thaïlande ont fait des déclarations.

36. Des représentant(e)s des organisations de la société civile ci-après ont fait des déclarations : ASEAN Autism Network, Asia and Pacific Disability Forum, Asia-Pacific Development Center on Disability Foundation, Asia-Pacific Disabled Peoples' Organizations United, Consortium Daisy et Organisation mondiale des personnes handicapées (région Asie-Pacifique). Le (la) représentant(e) du OKU Rights Matter Project a pris la parole en qualité d'observateur(trice).

37. Dans un exposé sur l'application de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap par la CESAP, le secrétariat a rappelé le cadre général de la Stratégie, de la politique de la Commission relative à l'inclusion du handicap et du plan de mise en œuvre, donné un aperçu des rapports élaborés par la Commission sur l'application de la Stratégie pour 2022 et présenté les instruments du système des Nations Unies sur l'inclusion du handicap. En 2022, les mesures prises par la CESAP sont allées au-delà des conditions liées à cinq des 15 indicateurs découlant de la Stratégie, ont rempli les conditions liées à sept indicateurs et ont obtenu des résultats proches des conditions prévues s'agissant des trois indicateurs restants.

38. Les membres du Groupe de travail se sont félicités des mesures prises par les entités du système des Nations Unies en vue d'appliquer la Stratégie. Ils (elles) ont considéré qu'il fallait poursuivre l'action menée dans les domaines suivants : inciter les États à adapter la Stratégie pour qu'elle soit applicable aux niveaux national et infranational en tenant compte des enseignements tirés de l'application ; travailler en collaboration avec des organisations de personnes handicapées en vue de proposer des formations sur l'égalité pour les personnes handicapées et des activités de suivi qui tiennent compte des besoins associés aux différents groupes de handicaps et qui soient adaptées aux contextes national et local ; créer une communauté de bonnes pratiques afin d'entretenir la collaboration, le partage des connaissances et le renforcement des capacités ; encourager l'autonomisation et la participation

des personnes handicapées, y compris des jeunes et des dirigeants des groupes les plus marginalisés, tels que les personnes souffrant d'autisme, par des activités de formation et des aménagements raisonnables ; augmenter l'emploi de personnes souffrant de différents handicaps dans le système des Nations Unies, notamment en améliorant l'accessibilité des plateformes de recrutement ; intégrer l'inclusion du handicap dans les entités des Nations Unies à l'échelon des pays, notamment grâce à des bureaux plus accessibles et des partenariats renforcés avec les organisations locales de personnes handicapées.

F. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

39. Le (la) représentant(e) de la Malaisie a fait une déclaration.

40. Des représentant(e)s des organisations de la société civile ci-après ont fait des déclarations : Asia and Pacific Disability Forum, Asia-Pacific Disabled Peoples' Organizations United, Consortium Daisy, Organisation mondiale des personnes handicapées (région Asie-Pacifique) et Rehabilitation International (région Asie-Pacifique). Le (la) représentant(e) de Samarthyam a pris la parole en qualité d'observateur(trice).

41. Les membres du Groupe de travail ont réaffirmé leur détermination à appuyer l'application de la Déclaration de Jakarta et les activités de sensibilisation y relatives pendant la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032). Ils ont considéré que les mesures ci-après étaient primordiales pour les gouvernements et les autres parties prenantes : établir des mécanismes multisectoriels et multipartites à plusieurs niveaux en vue de l'adaptation de la Déclaration de Jakarta aux contextes nationaux ; mobiliser des ressources et améliorer la qualité des partenariats avec les organisations de personnes handicapées et les entités du secteur privé ; développer les compétences des futurs dirigeants et des groupes sous-représentés parmi les personnes handicapées ; renforcer la coopération entre les pays en développement et les pays développés de la région.

42. Les membres du Groupe de travail ont demandé que l'action menée par les gouvernements, la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs dans les domaines critiques ci-après soit accélérée : faire en sorte que les personnes handicapées soient prises en compte dans la transformation numérique ; promouvoir un tourisme incluant les personnes handicapées ; accroître l'accès des personnes handicapées aux lieux de culte ; créer des systèmes d'appui, notamment le soutien communautaire sur la base du volontariat pour les personnes ayant des besoins importants en matière de santé et d'aide ; répondre aux besoins des groupes de personnes souffrant de différents handicaps en cas de catastrophe, de conflit et dans d'autres situations dangereuses ; normaliser la terminologie et les méthodes afin que les données produites soient exactes et comparables.

43. Le Groupe de travail a pris note des activités de formation et des outils pédagogiques relatifs à l'accessibilité des publications et des outils numériques élaborés par le Consortium Daisy.

44. Le (la) représentant(e) de Rehabilitation International (région Asie-Pacifique) a invité tous les participant(e)s à se rendre au Congrès mondial sur la réadaptation qui se tiendra à Abou Dhabi du 23 au 25 septembre 2024.

III. Organisation

45. Le Groupe de travail a tenu sa session spéciale à Bangkok et en ligne les 8 et 9 novembre 2023.

46. Le secrétariat a assuré des services d'interprétation en langue des signes et un sous-titrage des débats en temps réel grâce à un dispositif, mis au point par la CESAP, basé sur le système d'intelligence artificielle Microsoft Azure, ce qui a permis aux participant(e)s qui en avaient fait la demande de suivre la réunion.

A. Participation

47. Les représentant(e)s des gouvernements ci-après ont participé : Chine, Fédération de Russie, Inde, Malaisie, Pakistan, République de Corée et Thaïlande.

48. Les organisations de la société civile ci-après étaient également représentées : ASEAN Autism Network, Asia and Pacific Disability Forum, Asia-Pacific Development Center on Disability Foundation, Asia-Pacific Disabled Peoples' Organizations United, Consortium Daisy, Organisation mondiale des personnes handicapées (région Asie-Pacifique), Rehabilitation International (région Asie-Pacifique), secrétariat pour l'Asie de la Fédération mondiale des sourds, Shuchona Foundation, South Asian Disability Forum et Union mondiale des aveugles (Asie-Pacifique).

49. Les représentant(e)s de Samarthyam et du OKU Rights Matter Project ont participé en qualité d'observateur(trice)s.

B. Élection du Bureau

50. Le Groupe de travail a élu le Bureau suivant :

Présidente : M^{me} Nantanoot Suwannawut (Thaïlande)

Vice-Présidente : M^{me} Reena Lee (Asia and Pacific Disability Forum)

C. Ordre du jour

51. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Domaines d'action prioritaires énoncés dans la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032).
5. Guide opérationnel sur l'application de la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032).
6. Mobilisation de ressources pour la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032).

7. Création du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032).
8. Mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.
9. Questions diverses.
10. Clôture de la session.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/APDDP/2022/3	Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)	4
ESCAP/APDDP/2022/3/Add.1	Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032)	4
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.unescap.org/events/2023/ad-hoc-session-working-group-asian-and-pacific-decade-persons-disabilities	Annotated provisional agenda	3
	Information note	3
	Technical information for participants	3
	Tentative programme	3
	Operational guide on the implementation of the Jakarta Declaration on the Asian and Pacific Decade of Persons with Disabilities, 2023-2032	5

Annexe II

Mandat du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032)

I. Objectif

1. Le Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) a pour objectif de fournir un appui et des conseils techniques aux membres et aux membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) aux fins de la mise en œuvre pleine et effective de la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032)¹.

II. Fonctions

2. Conformément à l'objectif énoncé au paragraphe 1 ci-dessus, le Groupe de travail conseille les membres et les membres associés de la CESAP dans les domaines suivants :

a) Moyens de promouvoir la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) aux niveaux régional, sous-régional et national afin d'en accroître la visibilité et les retombées positives ;

b) Questions techniques relatives aux six domaines d'action prioritaires énoncés dans la Déclaration de Jakarta et dans lesquels il convient d'intensifier les mesures ;

c) Coopération régionale et sous-régionale comme moyen de progresser dans la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) ;

d) Collaboration multipartite et partenariats entre les gouvernements, les organisations de personnes handicapées et d'autres parties prenantes comme moyen de progresser sur la voie d'un développement incluant le handicap aux niveaux régional, sous-régional et national ;

e) Examen des progrès accomplis concernant l'application de la Déclaration de Jakarta.

3. Le Groupe de travail conseille le secrétariat de la CESAP aux fins de la mise en œuvre efficace de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, notamment par les moyens suivants :

a) Amélioration de l'accessibilité des locaux et des équipements de la CESAP ;

b) Renforcement de l'inclusion du handicap dans les principaux programmes de travail et activités de la CESAP.

¹ Dans la Déclaration de Jakarta, les ministres et représentant(e)s des membres et des membres associés de la CESAP ont prié la Secrétaire exécutive, entre autres, de continuer à prendre en compte les orientations du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, selon qu'il conviendrait, afin de soutenir la mise en œuvre effective de la Déclaration de Jakarta, de progresser vers la réalisation des objectifs énoncés dans la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique et d'accélérer les progrès vers le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique.

III. Composition

4. Le Groupe de travail est composé de représentantes et de représentants de membres et de membres associés de la CESAP et d'organisations de la société civile, en particulier d'organisations de personnes handicapées œuvrant aux niveaux régional et sous-régional en Asie et dans le Pacifique. Les membres et les membres associés de la CESAP et les organisations de la société civile admises en qualité de membres du Groupe de travail désignent une personne pour les représenter. Les membres du Groupe de travail informent rapidement le secrétariat de la CESAP de tout changement concernant le (la) représentant(e) qu'ils (elles) ont désigné(e).

5. Le mandat des membres du Groupe de travail commence à la date d'approbation de la composition du Groupe de travail par la Commission et expire à la fin de 2032. La composition du groupe de travail sera réexaminée et mise à jour, le cas échéant, lors de l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032), en 2027.

6. Tous les membres et les membres associés de la CESAP peuvent faire partie du Groupe de travail.

7. Les manifestations d'intérêt des membres et des membres associés de la CESAP sont soumises par écrit au secrétariat de la CESAP par la voie de communication officielle établie, à savoir par l'intermédiaire du siège du gouvernement ou du (de la) représentant(e) permanent(e) désigné(e).

8. Le Groupe de travail est composé d'au moins 10 membres ou membres associés de la CESAP.

9. En principe, le Groupe de travail devrait être composé d'un nombre égal de représentant(e)s du gouvernement et de la société civile.

10. Parmi les organisations de la société civile représentées dans le Groupe de travail, au moins la moitié des sièges est attribuée aux personnes handicapées et aux organisations qui les représentent. Les organisations de femmes handicapées ou qui les représentent sont particulièrement encouragées à soumettre des manifestations d'intérêt. Lors de la constitution du Groupe de travail, une attention particulière est accordée à la représentation des personnes souffrant de divers handicaps et à l'équilibre entre les sous-régions.

11. Une organisation de la société civile peut devenir membre du Groupe de travail si elle remplit les critères suivants :

- a) Elle œuvre au niveau régional ou sous-régional en Asie et dans le Pacifique ;
- b) En tant qu'organisation ou réseau, elle représente, soutient ou promeut les intérêts de personnes présentant diverses formes de handicap ;
- c) Elle dispose d'une expertise technique propre à faciliter des progrès dans un ou plusieurs des six domaines d'action prioritaires énoncés dans la Déclaration de Jakarta.

12. Les manifestations d'intérêt des organisations de la société civile doivent être soumises par écrit au secrétariat de la CESAP.

13. La proposition de composition du Groupe de travail est soumise à la Commission pour approbation à sa quatre-vingtième session, en 2024. Si la composition du Groupe de travail est modifiée lors de l'examen à mi-parcours

prévu en 2027, la nouvelle composition sera soumise à la Commission pour approbation à sa quatre-vingt-quatrième session, en 2028.

IV. Observateurs

14. Les entités des Nations Unies, les organisations sous-régionales, les partenaires de développement, les associations professionnelles et réseaux d'entreprises et d'autres parties prenantes qui mènent des initiatives en faveur de l'inclusion du handicap dans la région Asie-Pacifique ou qui ont une expertise en la matière peuvent être invités à participer au Groupe de travail en tant qu'observateurs.

15. Les observateurs peuvent dispenser des conseils et apporter un appui en matière de création de connaissances, de collaboration et de partenariats dans un ou plusieurs des six domaines d'action prioritaires énoncés dans la Déclaration de Jakarta. En qualité d'observateurs, ils peuvent assister aux réunions du Groupe de travail sur invitation.

V. Règlement intérieur

16. Le Groupe de travail adopte son règlement intérieur.

VI. Secrétariat

17. Le secrétariat de la CESAP assure le secrétariat du Groupe de travail. À ce titre, entre autres fonctions, il diffuse la documentation du Groupe de travail sous des formes accessibles, en anglais seulement.
